



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 28 janvier 2020

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Monsieur le Maire
36 rue des romains
57360 Amnéville

Affaire suivie par
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Dossier de déclaration concernant le préaménagement et préverdissement d'un parc paysager
Communes d'Amnéville et Rombas
Accord avant délai de 2 mois

Réf : Y:\Dossiers instruits_en cours\DS\PORTES DE L'ORNE\Dossier Agrafe paysagère\Décembre 2019

P.J : Arrêté de prescriptions complémentaires
Récépissé de déclaration
Dossier de déclaration

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le préaménagement et préverdissement d'un parc paysager sur les communes d'Amnéville et Rombas**

Ce dossier a été déposé par : EPFL

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

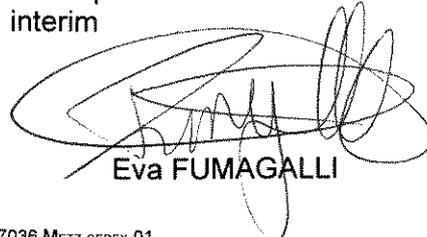
- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du **récepissé de déclaration n°57-2019-00647** en date du 20 décembre 2019 accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau, par
interim



Eva FUMAGALLI